

Schlumberger 

Le Comité d'Organisation des Championnats de Voile du Gabon, remercie chaleureusement tous les sponsors pour leur générosité.

Avec le Comité Organisateur
Le Président du Club Nautique de Port-Gentil



SOMMAIRE

	Page
INSCRIPTION	3
AVIS DE COURSE.....	5
PROGRAMME	6
Réglement & instruction	7
ANNEXE 1.....	12
ANNEXE 2.....	14
ANNEXE 3.....	144
ANNEXE 4.....	145
ANNEXE 5.....	16
Regates Optimists	20
Parcours	21

INSCRIPTION CHAMPIONNATS DE VOILE DU GABON

11, 12 et 13 Juin 2011

Nom du bateau		Rating	
N° de voile ou N° cagnard			

Skipper Nom : Prénom :
 Tel : E.mail :

COMPETITEURS

Nombre total de personnes (y compris skipper) : _____ X 25 000 CFA =

Enfants Optimist : _____ X 10 000 CFA =

Equipiers Nom, prénom Nom, prénom

1.		4.	
2.		5.	
3.		6.	

Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements, régissant cette épreuve et les accepter sans réserve et notamment qu'il appartient à chaque concurrent, sous sa seule responsabilité, de décider si il doit ou non prendre le départ ou rester en course

Décharge parentale pour les enfants (- de 18 ans)

Je soussigné(e),, certifie avoir pris connaissance du règlement de la course à laquelle j'autorise mon enfant, à prendre part les 11, 12 et 13 Juin 2011 ; je m'engage à ce titre à avoir souscrit à son profit les assurances nécessaires à sa participation à cette compétition nautique.

Date et signature :

CLAUSE DE NON RECOURS : En cas de prise en charge par le soutien médical militaire ou civil, les concurrents s'engagent à abandonner tout recours envers l'institution militaire ou les médecins de course en cas de séquelles.

Pour l'équipage le skipper, Date et signature :

Lieu évacuation désiré si nécessité :

Accompagnateurs NON NAVIGUANTS

Adulte(s) : (Enfant - de 12 ans, gratuit) _____ X 20 000 CFA =

Tarif Pique Nique : _____ X 15 000 CFA =

Le paiement des droits d'inscription donne accès aux différentes régates, pour les compétiteurs, et aux nombreuses festivités, pour les compétiteurs et leurs accompagnateurs, organisées à l'occasion des Championnats de voile du Gabon 2011.

TOTAL A PAYER=

Date et signature du Skipper :

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : Championnats de voile du Gabon

Date : du : 11 au 13 Juin 2011

Lieu : Dans la baie de Port-Gentil, devant le club Sogara et jusqu'à la bouée Cricri vers le cap Lopez

Horaires des marées : Port-Gentil – GMT+1	11 Juin	MAT. BM 06h02 / APM PM 13h01 / BM 18H58	Coef : 63
	12 Juin	MAT. BM 07h08 / APM PM 14h00 / BM 19H58	Coef : 69
	13 Juin	MAT. BM 08h10 / APM PM 14h53 / BM 20H54	Coef : 76

L'épreuve : Elle est régie par les règles simplifiées FFV 2009-2013 (Règles d'Introduction à la Régate – RIR) et selon "briefing" avant course, et affichage au tableau officiel.

- 1 Le nombre maximum de manches à courir dépend de la série (cf Rglr 7.3).
- 2 Un minimum de 1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.
- 3 Le classement est fait sur le nombre de manches validées moins la plus mauvaise si plus de 4 courses.
- 4 Les instructions de course seront affichées sur le panneau officiel à l'accueil.
- 5 Les parcours sont annexés au présent avis.
- 6 L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de course et le nombre de manches à courir suivant les conditions météorologiques.
- 7 Le club organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les activités des concurrents à terre mais se réserve le droit d'appliquer l'article 69 des RCV si besoin est notamment en cas de manquement grave aux usages de bonne tenue.
- 8 les prévisions météorologiques, horaires et coefficients de marées seront affichés sur le panneau officiel.

Parcours : Différents parcours seront proposés (voir annexes), seule le descriptif du parcours fera foi en cas de litige, les cartes et dessin n'ont qu'un caractère d'information.



Le numéro du parcours à effectuer sera affiché, sur un tableau à l'arrière du bateau comité, pour chaque manche au plus tard au moment du signal d'attention de la ou des séries concerné(s) par la procédure.

Documents à présenter et droits d'inscriptions:

S'agissant d'une régate non inscrite et compte tenu de la législation en vigueur nous ne pouvons exiger de licence 2011 visée par un médecin ou avec certificat médical, nous vous rappelons cependant cette règle ainsi que le fait que la plupart des Compagnies d'assurances ne couvre pas le risque « régate » tant pour le matériel que pour les personnes.

- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Droit d'inscription acquitté.

PROGRAMME

Samedi 11 Juin

Club Sogara
Deux manches face au club,

08h30 Suite et fin des inscriptions au Club SOGARA

Les OPTIMISTS seront sur l'eau de **09h00 à 12h00**

09h00 Départ 1ere régates Optimist

Quatre régates sont prévues

11h00 Briefing du Comité de Course

13h00 Mise a disposition Bateau Comité pour toutes les séries

13h30 Heure limite d'envoi de la 1ere régates

15h30 Heure limite d'envoi de la 2 ième régates (*estimation*).

19h30 Soirée "SPONSORS" des Championnats au Club SOGARA

Dimanche 12 Juin

1ere Manche départ face club Sogara
Parcours côtier dans l'après midi, départ face au club Sogara,

10h00 Mise a disposition Bateau Comité pour départ première manche

Ligne de départ et d'arrivée face à la Sogara.

12h30 TOUS A LA CASE TOTAL

14h30 Mise a disposition Bateau Comité pour parcours côtier

20h00 Soirée "Petit-Bateaux" au LIDO avec le groupe « Zic Jazz Group »

Lundi 13 Juin

Club Sogara
Deux manches à suivre face au club,

09h30 Mise a disposition Bateau Comité pour départ première manche

12h00 Heure limite d'envoi de la dernière manche du championnat.

17h30 Remise des prix au Club Sogara et Cocktail

Règlement & instruction

Le présent règlement vient compléter les règles simplifiées FFV 2009-2013 (Règles d'Introduction à la Régate – RIR) et le "briefing" avant course ainsi que l'affichage au tableau officiel.

Article 1, Inscription :

Seuls les bateaux inscrits dont **l'équipage a signé le bulletin d'inscription et payé les frais de participation** pourront prétendre participer au Championnat de voile du Gabon.

Article 2, Responsabilités :

Le présent règlement des courses ne limite en aucun cas et d'aucune manière, la responsabilité des concurrents ou propriétaires vis à vis de leur équipage ou de leur bateau et vis-à-vis des concurrents.

Avant chaque épreuve, l'équipage doit vérifier l'installation et le bon fonctionnement du matériel de sécurité et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Les organisateurs et leurs partenaires déclinent toute responsabilité quant aux avaries, accidents, casses, vols, etc..., qui pourraient survenir tout au long du championnat.

Chaque concurrent devra avoir contracté, sous sa seule responsabilité, l'assurance adéquate pour la participation à une compétition sportive.

Les Mineurs régateront sous la responsabilité de leurs parents qui auront préalablement rempli et signé la décharge parentale et pris connaissance de ce règlement.

Article 3, Règles de Course :

Les concurrents du sport de la voile sont soumis à un ensemble de règles dont on s'attend à ce qu'ils les suivent et les respectent. Un principe fondamental de sportivité est que les concurrents qui enfreignent une règle effectueront rapidement une pénalité ou abandonneront.

Article 4, Sécurité

Les organisateurs assureront une sécurité générale des courses, mais ne pourront en aucun cas être tenus responsables des différents dommages, accidents, préjudices, etc... que pourraient subir les bateaux et/ou leur équipage.

Rappel des principales règles de la F.F.V.

- 1.2 Un bateau ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger
- 1.3 Un bateau doit avoir à son bord un équipement de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées. Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un système de flottabilité personnelle approprié aux conditions.
- 1.2bis Tout concurrent mineur, sur dériveur ou Hobie Cat, devra naviguer équipé d'un gilet de sauvetage
- 4 La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Article 5, Modifications au Présent Règlement :

Les modifications au présent règlement se feront uniquement par voie d'affichage. Avant et après chaque départ, les concurrents sont priés de

consulter les panneaux d'information; les instructions reportées étant tenues pour officielles.

Article 6, Vérifications :

Les poids minimum requis seront vérifiés le samedi matin, avant le briefing, à partir de **8h30**, soit **129,3** Kg pour les HC 16 (Annexe F).

Les divers équipiers prévus sur les catamarans devront aussi être pesés avant le début des épreuves. C'est le poids minimum skipper-équipier qui sera pris en compte pour la totalité des épreuves. Tout équipage ayant un poids inférieur au minimum requis se verra imposer un lest. Ce lest, fixé sur leur bateau, ne pourra en aucun cas être retiré avant la fin du championnat.

A n'importe quel moment, le Comité de Course ou le Jury se réservent le droit de vérifier la conformité des bateaux aux règles de monotype et en particulier celles concernant les lests.

Tout équipage naviguant non conforme, se verra immédiatement disqualifié d'au moins une manche.

Article 7.1, Parcours, Généralités :

Divers parcours sont proposés (cf Annexe). Le numéro du parcours à effectuer sera affiché pour chaque manche et chaque série sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

Les modifications de parcours éventuels seront publiées et diffusées au début de chaque demi-journée, avant la mise à l'eau des catamarans et dériveurs. Un contact avec le jury par le **canal 10** sera possible pour les habitables et ceci jusqu'à **15** minutes avant la procédure du premier départ.

Le plan d'eau étant laissé libre à toute circulation, les règles de priorité sont inchangées vis à vis des embarcations ne participant pas au championnat.

Article 7.2, Horaires :

Les bateaux se tiendront à la disposition du Comité de Course sur la ligne de départ aux horaires indiqués pour chaque demi-journée dans la partie programme et affiché sur le tableau officiel. Sur la ligne de départ, tout retard ou annulation de la course se fera par pavillon.

Article 7.3, Nombre d'Epreuves :

CATAMARANS Le championnat se court sur un maximum de 6 manches, au delà de 4 manches validées, les « n » meilleures moins une seront comptabilisées pour le classement général final. En cas d'ex aequo, la manche non comptabilisée sera considérée pour départager.

HABITABLES: Le championnat se court sur un maximum de 5 manches, au delà de 4 manches validées, les « n » meilleures moins une seront comptabilisées pour le classement général final. En cas d'ex aequo, la manche non comptabilisée sera considérée pour départager.

Article 8.1, Définition de la zone :

La zone de départ est indiquée dans la partie programme pour chaque demi-journée.

Article 8.2, Ligne de Départ & Description des marques :

Ligne de départ : entre le mat du bateau comité et à bâbord dans le sens du parcours une bouée cylindrique jaune.

Marques de parcours : bouées

Article 8.3, Chronologie de Départ :

Les départs seront donnés conformément aux règles de l'ISAF. Les signaux visuels prédominant les signaux sonores :

Décompte	Commentaire	Pavillon	Signal Sonore
5'	Attention	Envoi du Pavillon de classe	Bref
4'	Préparation	Envoi du Pavillon " I "	Bref
1'	Une minute	Amené du pavillon "I"	Long
0'	Départ	Amené du pavillon de classe	Bref

Le pavillon "Aperçu" si il a été envoyé sera affalé une minute minimum avant le signal "d'Attention" des 5 minutes du début de procédure.

Article 8.4, Règle du pavillon I et de rappel individuel :

La règle du pavillon I sera systématiquement appliquée à chaque manche.

Si, lors de la dernière minute de la procédure de départ, une partie quelconque de la coque, de l'équipage ou de l'équipement d'un bateau est du côté " parcours " de la ligne de départ, ce bateau devra retourner derrière la ligne en contournant la ligne de départ par l'une de ses extrémités afin de pouvoir la traverser correctement après le départ envoyé.

Si le départ est volé par un ou plusieurs concurrents identifiés, le pavillon de rappel individuel sera envoyé accompagné d'un signal sonore court. Les concurrents devront se reconnaître, et réparer l'infraction en repassant la ligne en contournant une de ses extrémités.

En cas de vol de départ, si la réparation n'est pas faite, une pénalité de **20%** par rapport au nombre de bateaux inscrits arrondie à l'unité supérieure la plus proche sera appliquée au(x) bateau(x) en infraction. Cette pénalité ne doit pas donner un résultat supérieur à une disqualification. (Par exemple, avec 17 bateaux inscrits la pénalité sera de 17x20% c'est à dire 3,4 qui donne 4 points supplémentaires (soit une perte de 4 places) après arrondi.)

Article 8.5, Rappel Général :

Si le départ est volé par nombre de concurrents non identifiable, le signal de rappel général défini en annexe sera lancé, accompagné de deux signaux sonores court. La procédure de départ sera reprise au signal "d'Attention".

Article 8.6, Départ Retardé :

En cas de retard de départ, le Comité de Course hissera le pavillon "Aperçu" suivi d'un signal sonore long. Les bateaux devront alors se tenir à la disposition du Comité de Course. (Voir Annexe D)

Article 9, Ligne d'Arrivée :

Ligne d'arrivée entre le mat du bateau comité et une bouée cylindrique Jaune.

Article 10, Parcours Réduit :

En cas de besoin, le Comité de Course peut décider de réduire le parcours après le départ. Un bateau arborant un pavillon de club et le pavillon "S" à une marque de parcours signifie que l'arrivée se fera à la prochaine marque de parcours.

Article 11, Effectuer le parcours :

Un bateau doit prendre le départ, laisser chaque marque du côté requis dans l'ordre correct, et finir de telle façon qu'un fil représentant son sillage après qu'il ait pris le départ et jusqu'à ce qu'il ait fini, passerait, s'il était tendu, du côté requis et toucherait chaque marque à contourner.

Article 12, Abandons et Non Partants :

Pour des raisons de sécurité ou autres, tout équipage ne prenant pas le départ d'une manche doit se signaler à un bateau Commissaire ou au bateau Comité de Course. Tout équipage abandonnant une manche doit impérativement se signaler à un bateau Commissaire ou au bateau Comité de Course. Tout manquement à cette règle peut entraîner la disqualification du concurrent pour la totalité de l'épreuve.

Article 13, Fautes et Réclamations :**Article 13.1, Reconnaissance de Faute :**

Si un équipage reconnaît une faute, il devra faire effectuer à son bateau deux tours complets sur lui-même (720°), **le plus tôt possible** et au vue d'un bateau comité et/ou Jury et ce, sans gêner les autres concurrents.

Pour l'abordage d'une marque, le bateau doit effectuer un tour complet sur lui-même (360°) **le plus tôt possible** et au vue d'un bateau comité et/ou Jury et ce, sans gêner les autres concurrents.

En cas de faute grave, cette règle n'empêchera pas d'autres mesures laissées à l'appréciation du seul Jury et/ou comité en cas d'absence de Jury.

Article 13.2, Réclamations :

Tout concurrent voulant porter réclamation devra lever immédiatement le bras et le signaler au bateau contre lequel il réclame, en s'assurant avoir été entendu. Il devra nécessairement se signaler au bateau Comité de Course lors du passage de la ligne d'arrivée et les réclamations devront être déposées par écrit, dans les **30** minutes suivant l'arrivée du bateau Comité de Course au Club Sogara. Les réclamations seront examinées le soir de chaque épreuve et les délibérations seront rendues publiques par voie d'affichage.

Article 14, Classement des habitables, catamarans et lasers

Le classement se fera au cumul des points comme indiqué à l'article 7.3.

L'ordre d'arrivée sera défini sur la base des temps compensé selon les coefficients « HN » pour les habitables, « voile légère » pour les catamarans, et au réel pour les lasers.

L'attribution des points se fera selon le système "a minima" comme défini dans l'Annexe A - CLASSEMENT du règlement FFV. (A 4.1 et A 4.2)

A chaque manche, le barème suivant sera appliqué:

Place	Points
1 ^{er}	1
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3
N ^{ième}	N
Non partant	Nombre d'inscrits + 1
Abandon	Nombre d'inscrits + 1
Disqualifié	Nombre d'inscrits + 1

Article 15, Comité de Course :

Le championnat de voile du Gabon est placé sous la responsabilité du Président du club Nautique de Port-Gentil :

Monsieur **Eric RICHAUD (05 98 37 37)**

Le Comité de course est chargé de l'application des règles de courses

REGLES DE PRIORITE - ABORDAGE D'UNE MARQUE Extraits du règlement FFV Chapitres II et III

REGLE 10 : "Sur des bords opposés"

Quand des voiliers sont sur des bords opposés, un voilier bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un voilier tribord amures.

REGLE 11 : "Sur le même bord, engagés"

Lorsque des voiliers sont sur le même bord et engagés, un voilier au vent doit se maintenir à l'écart d'un voilier sous le vent.

REGLE 14 : "Eviter le contact"

Un voilier doit éviter le contact avec un autre voilier dans la mesure du possible. Cependant un voilier prioritaire ou un voilier ayant droit à de la place :

- a) n'a pas besoin d'agir pour éviter un contact jusqu'à ce qu'il soit clair que l'autre voilier ne se maintient pas à l'écart ou ne donne pas de place,
- b) ne doit être pénalisé sauf si le contact cause un dommage.

REGLE 17 : "Sur le même bord, route normale"

REGLE 17.1

Un voilier qui établit un engagement sous le vent depuis la position en route libre derrière et à moins de deux fois sa longueur de coque d'un voilier au vent, ne doit pas naviguer au-dessus de sa route normale pendant cet engagement, tant que les voiliers sont séparés par une distance inférieure à ces deux longueurs, sauf si cela a pour effet de l'amener en route libre derrière.

REGLE 17.2

Sauf lors d'un louvoyage au vent, pendant qu'un voilier est à moins de deux fois sa longueur de coque d'un voilier sous le vent ou d'un voilier en route libre derrière faisant une route sous le vent de la sienne, il ne doit pas naviguer au-dessous de sa route normale sauf s'il empanne.

REGLE 18 : "Doubler des marques et des obstacles"

REGLE 18.1 "Quand cette règle s'applique"

La règle 18 s'applique à une marque ou un obstacle devant être laissé du même côté lorsque les voiliers sont sur le point de la doubler, jusqu'à ce qu'ils l'aient passé. Cependant elle ne s'applique pas :

- a) à une marque de départ ou à sa ligne de mouillage entourée d'eau navigable, à partir du moment où les voiliers s'en approchent pour prendre le départ et jusqu'à ce qu'ils les aient doublées,
- b) entre des voiliers sur des bords opposés lors d'un louvoyage au vent ou lorsque la route normale pour l'un d'entre eux est de virer de bord pour doubler la marque ou l'obstacle.

18.2 "Donner de la place, se maintenir à l'écart"

- a) Lorsque des voiliers sont engagés avant que l'un d'entre eux atteigne la zone des deux longueurs, si le voilier à l'extérieur est prioritaire il doit donner de la place au voilier à l'intérieur pour doubler la marque ou l'obstacle, ou si le voilier à l'intérieur est prioritaire, le voilier à l'extérieur doit se maintenir à l'écart. S'ils sont encore engagés lorsque l'un d'entre eux atteint la zone des deux longueurs, l'obligation du voilier à l'extérieur est maintenue, même si l'engagement est rompu ultérieurement. Cette règle ne s'applique pas si le voilier à l'extérieur est dans l'impossibilité de donner de la place lorsque l'engagement commence.
- b) Si un voilier est en route libre devant quand il atteint la zone des deux longueurs, le voilier en route libre derrière doit se maintenir à l'écart même si un engagement est établi ultérieurement. La règle 10 ne s'applique pas; Si le voilier en route libre devant vire de bord, la règle 13 s'applique, et cette règle-ci ne s'applique plus.
- c) S'il existe un doute raisonnable sur le fait qu'un voilier a établi ou rompu un engagement à temps, on doit présumer qu'il ne l'a pas établi ou rompu.

18.3 "Virer de bord"

Si deux voiliers étaient sur des bords opposés et que l'un d'entre eux a viré de bord à l'intérieur de la zone des deux longueurs pour passer une marque ou un obstacle, la règle 18.2 ne s'applique pas. Le voilier qui a viré de bord :

- a) ne doit pas obliger l'autre voilier à naviguer au-delà du plus près pour l'éviter, ou empêcher l'autre voilier de passer la marque ou l'obstacle,
- b) doit se maintenir à l'écart si l'autre voilier devient engagé à l'intérieur, auquel cas la règle 15 ne s'applique pas.

18.4 "Empanner"

Lorsque la règle 18.2.a s'applique et qu'un voilier prioritaire engagé à l'intérieur doit empanner à une marque ou à un obstacle pour suivre sa route normale, il ne doit pas passer plus loin de la marque ou de l'obstacle qu'il est nécessaire pour suivre cette route.

18.5 "Doubler un obstacle continu"

A un obstacle continu, la règle 18.2 est modifiée de telle façon que pendant que les voiliers doublent l'obstacle, l'obligation d'un voilier à l'extérieur se termine si l'engagement est rompu, et un voilier en route libre derrière peut établir un engagement à l'intérieur seulement si à ce moment-là il y a de la place pour passer entre l'autre voilier et l'obstacle. S'il le fait, son obligation prévue par la règle 18.2.b prend fin.

REGLE 31 : "Abordage d'une marque"

31.1

En course, un voilier ne doit pas aborder une marque de départ avant de prendre le départ, une marque qui commence, délimite ou termine la section du parcours qu'il est en train d'effectuer, ou une marque d'arrivée après avoir fini.

31.2

Un voilier qui a enfreint la règle 31.1 peut, après s'être nettement écarté des autres voiliers aussitôt que possible, accepter une pénalité en effectuant rapidement un tour complet de 360° comprenant un virement de bord et un empannage. Quand un voilier effectue la pénalité après avoir abordé une marque d'arrivée, il doit revenir entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir. Cependant, si un voilier a obtenu un avantage significatif dans la course ou dans la série en abordant la marque, il doit abandonner.

31.3

Quand un voilier est contraint à tort par un autre voilier d'enfreindre la règle 31.1, il doit être exonéré :

- si l'autre voilier reconnaît avoir enfreint une règle du chapitre 2 en acceptant une pénalité ou en abandonnant immédiatement,
- selon la règle 64.1.b, après avoir gagné une réclamation contre un autre voilier impliqué dans le même incident.

IHCA : Catamarans - Règles de poids

17 Equipage et Poids d'équipage

17.1 On entend par le mot « équipage » toutes les personnes à bord du bateau.

17.2 L'équipage doit être le même pendant toute la manche de la régata. Aucun équipier ne peut être rajouté ou enlevé sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite du Comité de Course.

17.3 Si le changement d'un équipier est rendu nécessaire, dû à un accident ou toute autre circonstance particulière, le poids de l'équipage ne peut être inférieur ou supérieur de 4,54 kg du poids d'origine, sauf si autorisé par le Comité de Course.
Des poids de jauge peuvent être rajoutés pour maintenir le poids d'origine à condition que les dispositions de la règle 17-4 soient respectées.

17.4 Un **maximum** de **22,7** kg de lest permanent, sec et solide peut être rajouté au bateau afin d'atteindre le poids minimum d'équipage requis.

a) Les lests de jauge peuvent être mobiles mais ils seront fixés sur le bateau (ceci modifie la règle ISAF 51 chapitre 4.)

b) Si plus de 22,7 kg sont nécessaire pour atteindre le poids minimum requis, une personne supplémentaire doit embarquer comme équipier.

17.5 Le poids minimum d'équipage est basé sur le poids du corps en tenue légère et pieds nus.

a) Les combinaisons néoprène ou vêtements lourds sont interdits lors de la pesée de l'équipage.

b) Il est de la responsabilité du skipper de maintenir à tout moment le poids minimum d'équipage. Si nécessaire, l'équipage peut être amené à rajouter du poids pendant la régata afin de maintenir ce poids minimum requis.

c) Il est possible à tout moment pendant la régata de réclamer contre un skipper pour infraction au poids minimum requis.

17.6 Les lests de jauge requis pour atteindre le poids minimum d'équipage ne peuvent en aucun cas servir à d'autres fins.

18 BALLASTS PERSONNELS, VETEMENTS ET EQUIPEMENT

18.1 L'IHCA autorise par personne un maximum de 10 kg de vêtements et équipement (cela modifie la règle ISAF 43-1).

a) Tout coureur qui porte un gilet de poids doit aussi porter un système de flottabilité capable de le soutenir lui et son équipement.

b) Dans des conditions météorologique extrême, le comité de course peut augmenter à 15 kg le poids d'équipement autorisé.

c) Des poids et des gilets de poids dont le but est d'augmenter le poids personnel sont interdits, ne seront pas considérés comme vêtements ou équipement et ne seront pas autorisés pour atteindre le poids minimum d'équipage requis.

18.2 Tout vêtement ou équipement porté sous la règle 18-1 sont interdits pour atteindre le poids minimum d'équipage.

IHCA: HC 16 - Règles de poids

7 POIDS MINIMUM D'EQUIPAGE

7.1 Le poids minimum d'un équipage de Hobie Cat 16 est de 129,3 Kg. (voir la règle Générale 17 des Règles Générales).

ANNEXE 3

BAIE DE PORT-GENTIL PLAN GENERAL

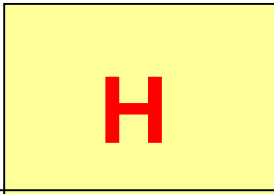


COORDONNEES DES BOUEES

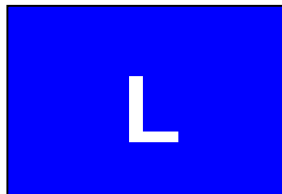
Désignation	N°	Coordonnées		Désignation	N°	Coordonnées	
MARINA	B1	00.40.182 S	008.45.690 E	Bouée Dégagement	B2	00.38.420 S	008.46.470 E
SOGARA	B3	00.40.437 S	008.46.919 E	CHAPUIS	B4	00.38.718 S	008.46.311 E
QUINTIN		00.38.408 S	008.44544 E	CRICRI		00.38.464 S	008.43.619 E

ANNEXE 4

Pavillons utilisés pour les régates



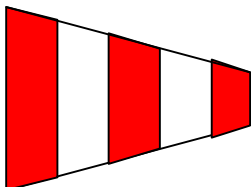
Pavillon Classe
Habitable - 5 min



Pavillon Classe
Lasers - 5 min



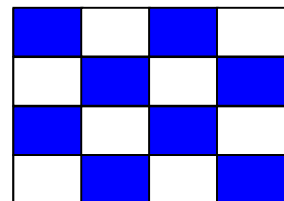
Pavillon Classe
CATAS - 5 min



Départ retardé
("Aperçu")



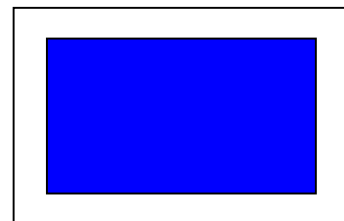
Départ - 4min
P



ARRIVEE



Rappel Général



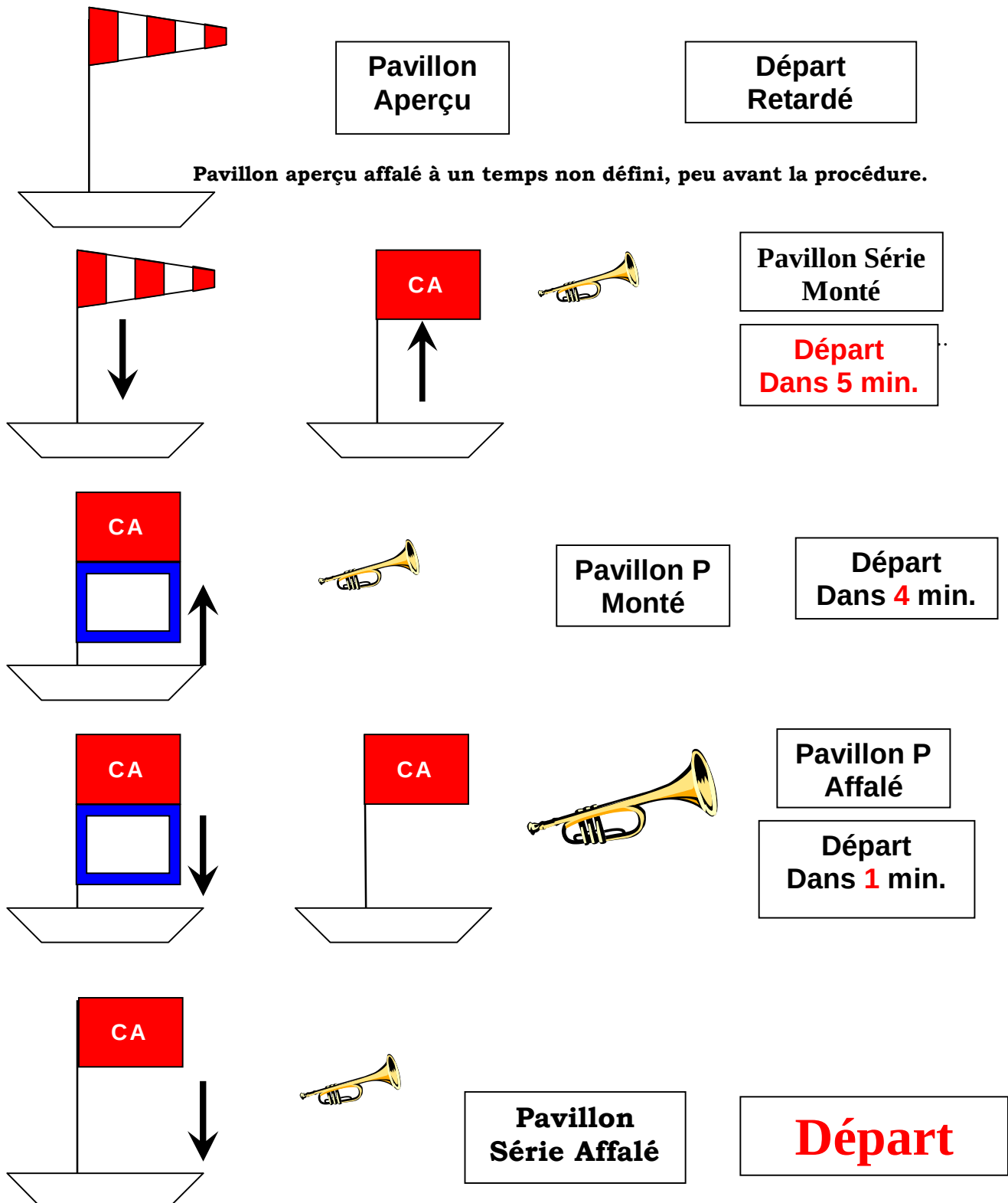
Réduction de parcours : S



Rappel Individuel

ANNEXE 5

PROCEDURE DE DEPART EN 5 MINUTES



Régates Optimists

ORGANISATION GENERALE :

Quatre régates se dérouleront le Samedi matin 11 Juin devant le club Sogara .

Les Optimists se rencontreront sur l'eau au cours de plusieurs manches et se verront remettre leurs lots de compétiteur à la remise des prix.

Ces deux régates sont organisées par Laure GUERRERO, responsable des Optimists et le club nautique de port gentil, organisateur des championnats du gabon.

La securite sera assurée par deux annexes sur le plan d'eau. Il est demandé à chaque participant de s'inscrire aux championnats de voile du Gabon, série Optimist et de prendre acte du règlement des championnats.

Le port du gilet est obligatoire et l'aide des parents est la bienvenue.

Une décharge parentale est obligatoire, dégageant le club nautique de toute responsabilité. Il ne tient qu'à chaque participant, sous sa seule initiative de prendre ou non le départ des régates.

Les compétiteurs sont invités à toutes les festivités des championnats durant ces 3 jours ainsi que les accompagnateurs selon les modalités d'inscription ci-jointes.

LES HEURES DES REGATES ET PARCOURS :

Ceux -ci seront fixes directement par Laure GUERRERO.

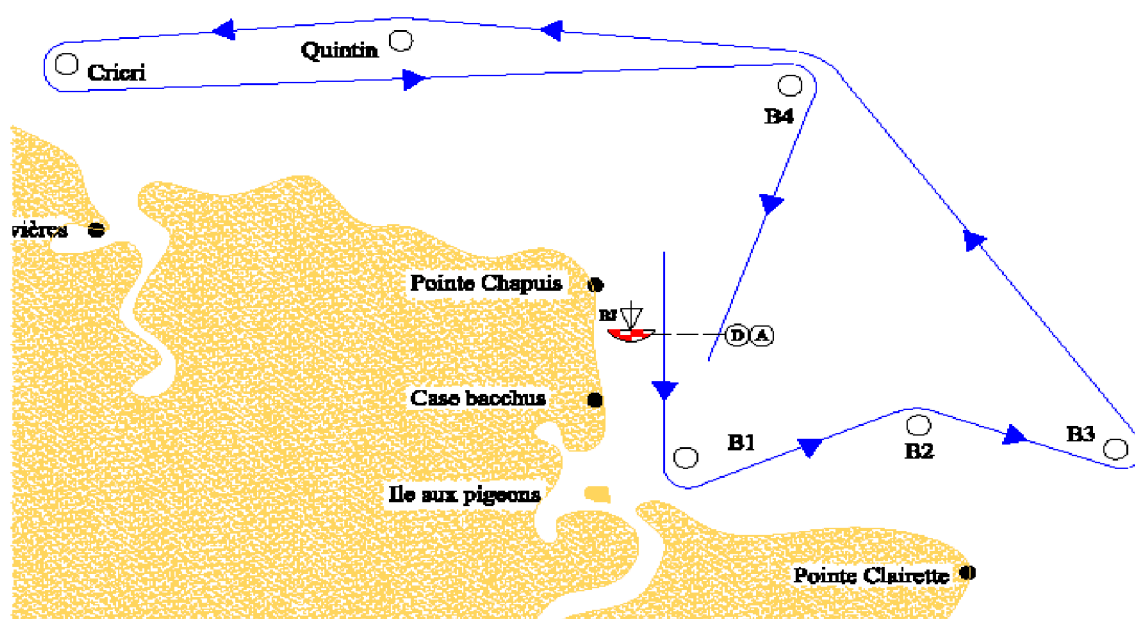
Départ 1ere régata a 09h00

SECURITE

Il est indispensable que les compétiteurs et leurs accompagnateurs assistent au briefing de sécurité qui aura lieu sur la plage le samedi 11 Juin devant le club Sogara avec Laure GUERRERO

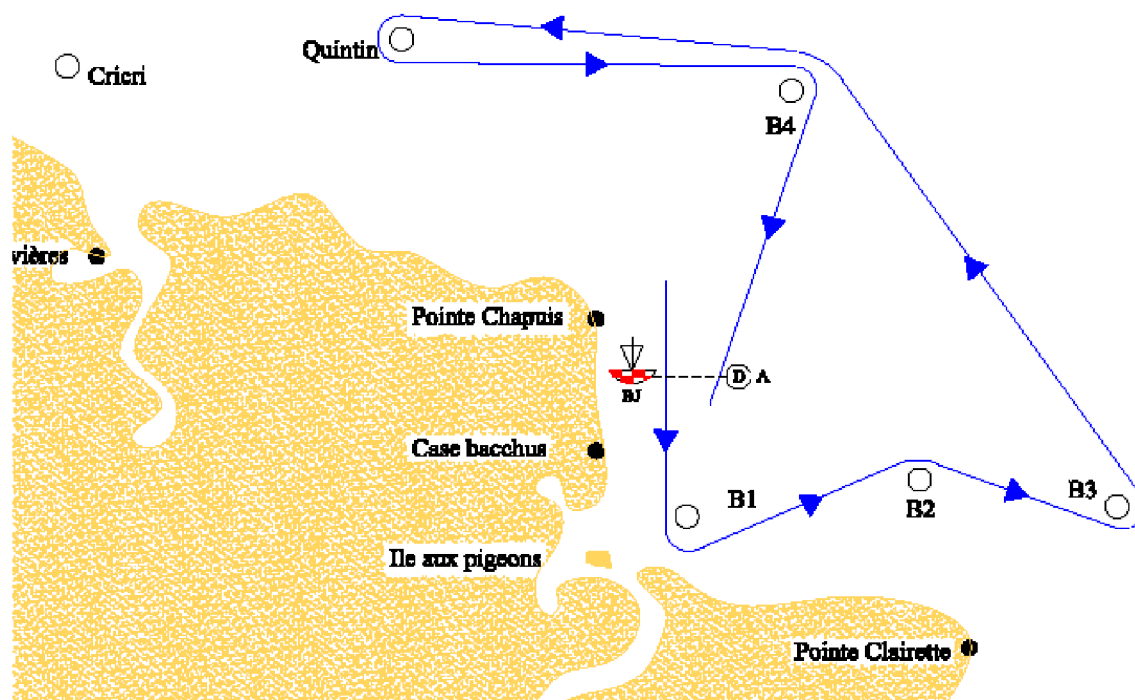
1

Désignation	Repère	Points GPS
Bouée Marina	B1	00°40.182 S 008°45.690 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E 008°46.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S 008°46.311 E
Bouée Départ	D	
Bouée Arrivée	A	
Bateau Jury	BJ	



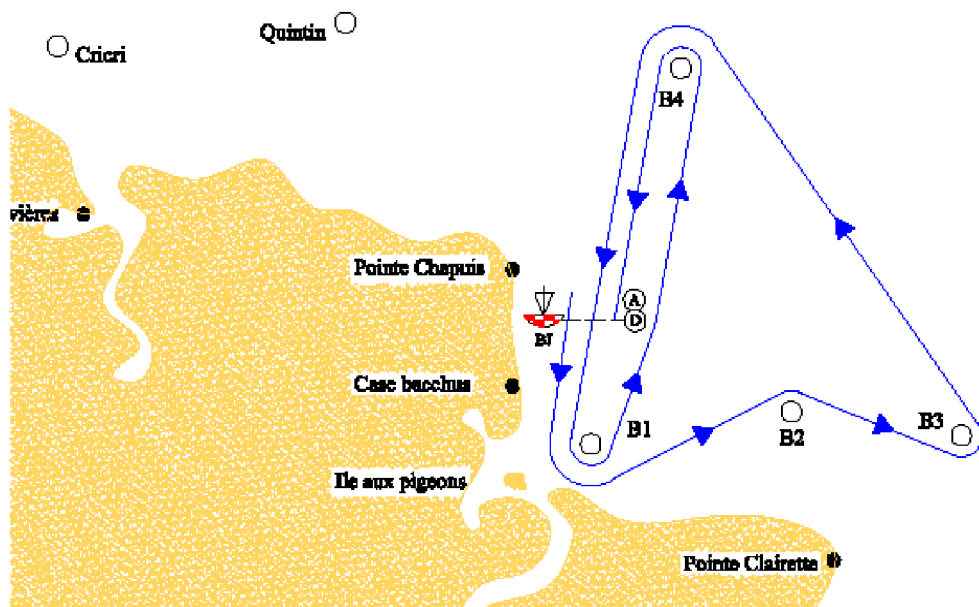
2

Désignation	Repère	Points GPS
Bouée Marina	B1	00°40.182 S 008°45.690 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E 008°46.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S 008°46.311 E
Bouée Départ	D	
Bouée Arrivée	A	
Bateau Jury	BJ	



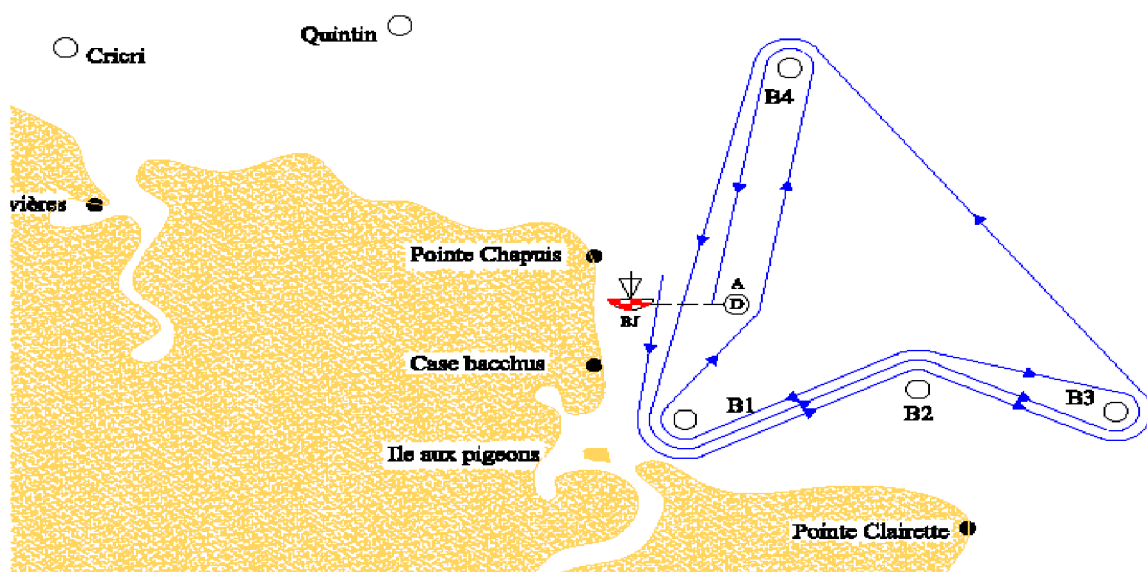
Designation	Repère	Points GPS	
Bouée Marina	B1	00°40.182 S	008°45.660 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E	008°46.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S	008°46.311 E
Bouée Départ	D		
Bouée Arrivée	A		
Bateau Jury	BJ		

3



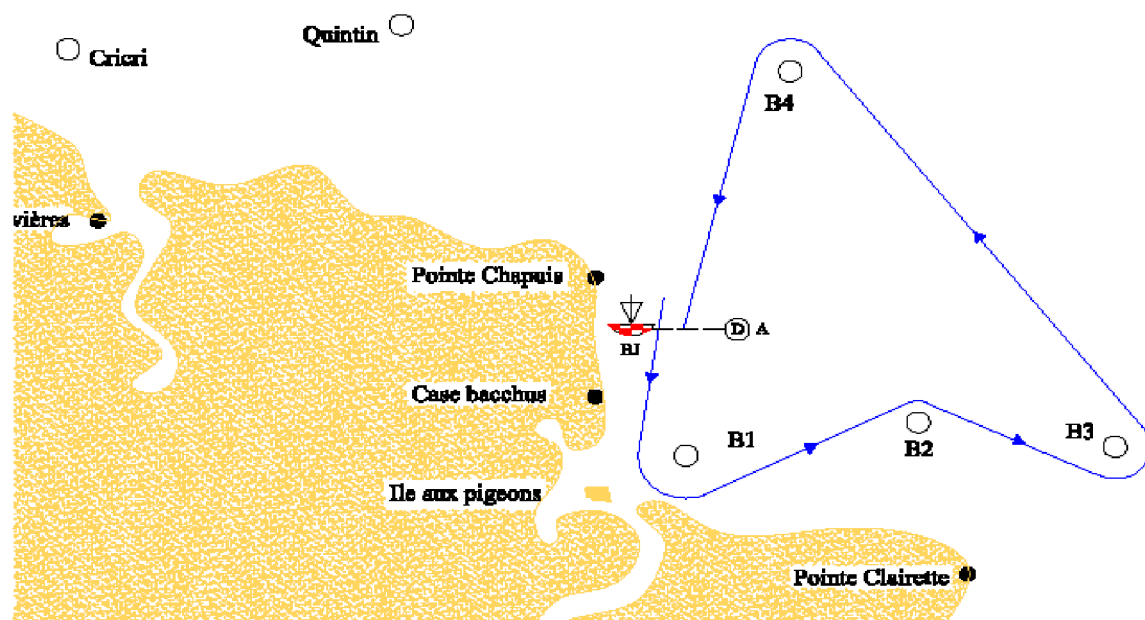
Designation	Repère	Points GPS	
Bouée Marina	B1	00°40.182 S	008°45.660 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E	008°46.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S	008°46.311 E
Bouée Départ	D		
Bouée Arrivée	A		
Bateau Jury	BJ		

4



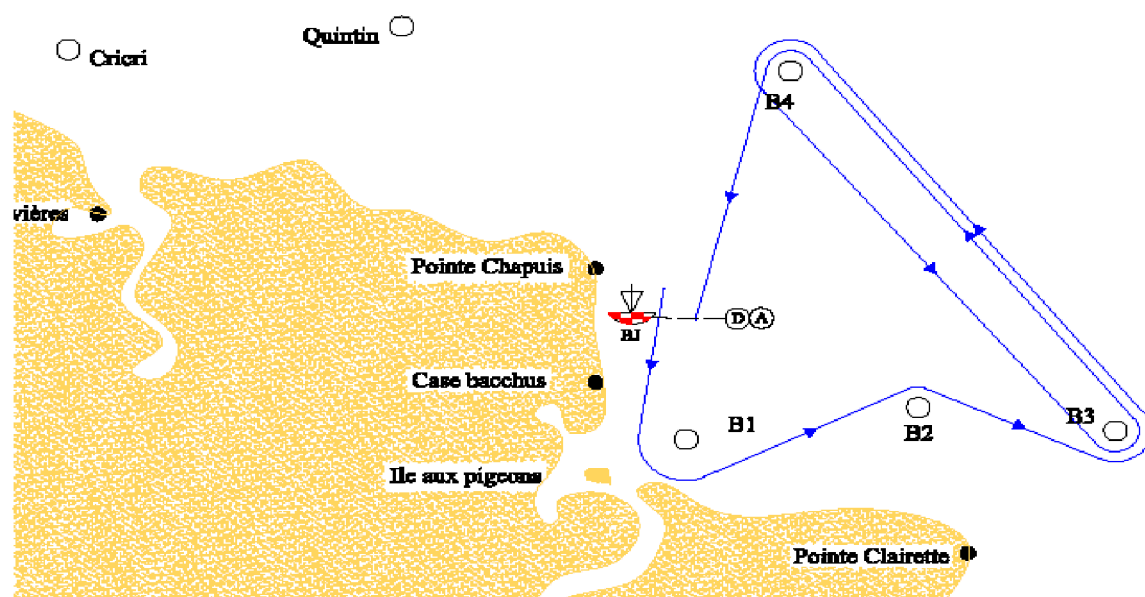
Désignation	Repère	Points GPS	
Bouée Marina	B1	00°40.182 S	008°45.690 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E	008°48.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S	008°46.311 E
Bouée Départ	D		
Bouée Arrivée	A		
Bateau Jury	BJ		

5



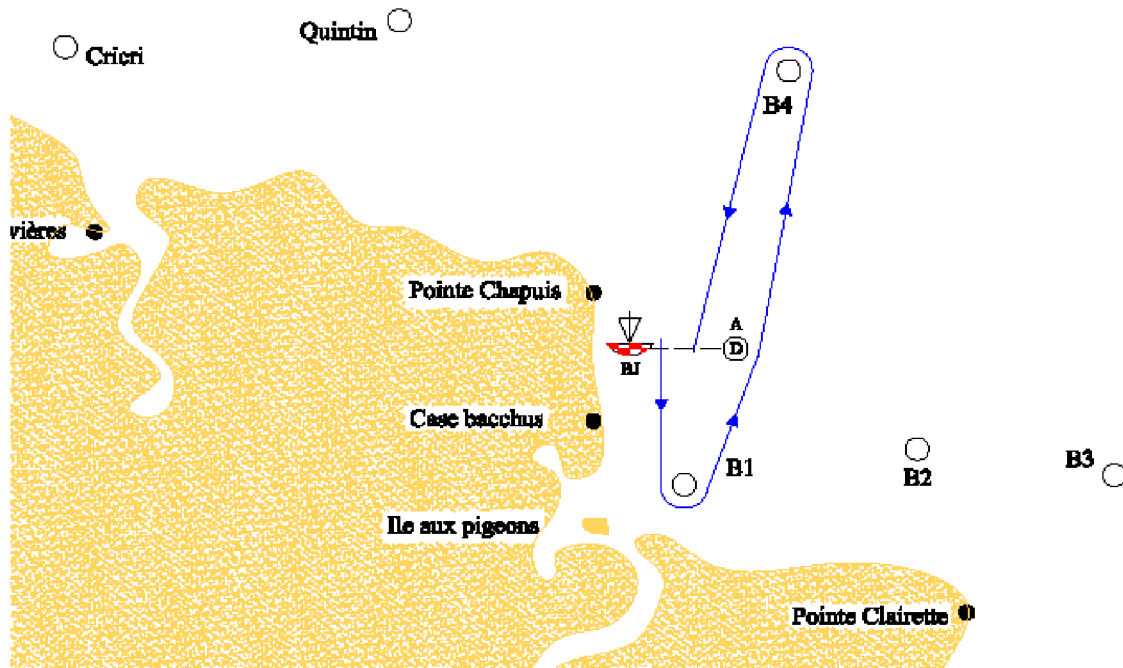
Désignation	Repère	Points GPS	
Bouée Marina	B1	00°40.182 S	008°45.690 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E	008°48.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S	008°46.311 E
Bouée Départ	D		
Bouée Arrivée	A		
Bateau Jury	BJ		

6



Designation	Repere	Points GPS
Bouée Marina	B1	00°40.182 S 008°45.660 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E 008°46.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S 008°46.311 E
Bouée Départ	D	
Bouée Arrivée	A	
Bateau Jury	BJ	

7



Designation	Repere	Points GPS
Bouée Marina	B1	00°40.182 S 008°45.660 E
Bouée Sogara	B3	00°40.437 E 008°46.919 S
Bouée Chapuis	B4	00°38.718 S 008°46.311 E
Bouée Départ	D	
Bouée Arrivée	A	
Bateau Jury	BJ	

8

